



STAGE de FOOT 2019

L'AS BOURG ROCROI renouvelle son stage de perfectionnement pour tout joueur licencié ou non, né entre 2002 et 2013

Ce stage se déroulera au complexe sportif des Gras-Prés pendant 5 jours, du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019 de 9h30 à 16h30

Le stage sera placé sous la responsabilité de Bruno LAMPERTI (BEF), assisté des éducateurs du club.

Plusieurs personnalités du football interviendront pendant cette semaine sur différentes séances d'entraînement.

Les journées se dérouleront en continu, les 5 repas seront pris en commun avec les éducateurs.

Le prix du stage est fixé à 40 euros.

L'organisateur
Bruno LAMPERTI

Mr et Mme _____ Tél : _____

autorisent leur enfant : _____ à participer au stage
de Foot Vacances de l'AS BOURG ROCROI.

IMPORTANT : Certificat médical obligatoire pour les non licenciés.

Signatures des parents :

**Inscription à rendre avant le 22 mars aux éducateurs du club ou à Daniel MOZZI,
accompagnée du règlement et de la fiche sanitaire d'urgence.**



Fiche sanitaire d'urgence 2019

Cette fiche accompagne votre enfant en cas d'hospitalisation.

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom des parents ou du représentant légal : _____

Adresse (de l'enfant) : _____

N° sécurité sociale : __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ Centre de : _____

Mutuelle Nom : _____

Adresse : _____

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nom et N° téléphone des **personnes à prévenir en cas d'urgence et autorisées à reprendre votre enfant en cas d'absence du responsable légal** :

- Père : _____

- Mère : _____

- Autre : _____

Médecin traitant

Nom : _____

Commune : _____

N° de téléphone : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : ____ / ____ / _____

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Groupe sanguin rhésus : _____

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole

Coqueluche

Varicelle

Rougeole

Oreillons

Scarlatine

Allergies (alimentaires ou autres) et contre-indications éventuelles :

Problème(s) de santé connu(s) : _____

Traitements : _____

Signatures des responsables légaux :